



POLITIQUE D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE

**COMITÉ D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE
DIRECTION GÉNÉRALE**

JUIN 2022

OFFICIALISATION

Recommandée par la Commission des études le 25 mai 2022

Adoptée par le Conseil d'administration le 14 juin 2022

Résolution : CA21/22.362.5.1

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE 2021-2022

Annik Ayotte, conseillère à la vie étudiante

Linda Benedetto, conseillère pédagogique à la formation continue

Mariama Toupey Diallo, étudiante

Yasmine Djibril, étudiante

Pierre-David Gendron-Bouchard, enseignant

Lionel Katshingu, enseignant

David Lamontagne, enseignant

Robert Lupien, technicien en travail social

Sophie Meyer, directrice adjointe des études

Dominique Sauvé, enseignante

Francis Stabile, technicien en travaux pratiques

Mathis Tremblay Tchepannou, étudiant

Remerciements à d'anciens membres du Comité d'éducation interculturelle qui ont grandement participé à son élaboration :

Gilles Lalonde

Josée Lalonde

Benoit Mercier

Léane Sirois

Remerciements à Marie-Claude Bastien, conseillère pédagogique au Service des programmes et de l'enseignement.

TABLE DES MATIERES

OFFICIALISATION	2
MEMBRES DU COMITÉ D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE 2021-2022	2
1. Le préambule.....	4
2. Le champ d'application	5
3. Les principes directeurs.....	5
4. Les axes d'intervention.....	5
5. Les rôles et les responsabilités	6
5.1 L'ensemble de la collectivité	6
5.2 La Direction générale du Collège.....	6
5.3 La Direction des études	6
5.4 La Direction de la formation continue et des services aux entreprises	6
5.5 La Direction des ressources humaines	6
5.6 La Direction des communications	6
5.7 La Direction des affaires étudiantes.....	7
5.8 La Direction des ressources matérielles.....	7
a) Le rôle et les responsabilités	7
b) La composition	8
6. L'entrée en vigueur	8
7. La révision.....	8
8. Le bilan annuel	8
Annexe 1: Le glossaire	9
Annexe 2 : Les politiques de référence	11
Références.....	12

1. Le préambule

Le Québec est une société francophone, démocratique et pluraliste. Ce pluralisme se remarque notamment par la diversité de l'origine ethnoculturelle de ses citoyens. Le Collège Montmorency est situé à Laval, dans une ville de plus en plus diversifiée et vivant des changements sociodémographiques importants. La population étudiante qui fréquente le Collège vit pleinement cette diversité ethnoculturelle.

Pour le Collège Montmorency, cette diversité est une source d'enrichissement collectif. En valorisant la reconnaissance des personnes, l'équité et le soutien à l'intégration, il entend faire en sorte que toutes et tous participent à la consolidation d'une culture publique commune, dans une perspective interculturelle. Celle-ci implique le partage des repères fondamentaux qui sous-tendent la vie en commun au Québec, notamment le français comme langue commune, l'égalité entre les hommes et les femmes, une société libre et démocratique et le respect des principes énoncés par la Charte des droits et libertés de la personne.

La diversité ethnoculturelle est un facteur d'enrichissement collectif, mais parfois elle peut être source d'incompréhension, de tension ou de conflit. Pour toutes ces raisons, et pour être en accord avec la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du gouvernement du Québec (1998), le Collège Montmorency juge nécessaire de se doter d'une politique d'éducation interculturelle afin de sensibiliser la communauté à cette diversité et d'entreprendre des actions favorisant la poursuite du bien commun.

Par éducation interculturelle, nous entendons l'ensemble de mesures éducatives visant à fournir les connaissances et les habiletés nécessaires pour vivre ensemble dans un contexte multiethnique; sur le plan des connaissances, elle vise à donner de l'information sur les différentes cultures, y compris celle qui est majoritaire, mais aussi des explications sur le fonctionnement dynamique de toute culture; sur le plan des habiletés, elle vise à favoriser une communication harmonieuse entre individus et groupes de cultures différentes.

De par la nature unique et singulière de l'histoire qui nous lie aux communautés autochtones, nous reconnaissons, dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir, que les enjeux entourant ces communautés méritent des considérations spécifiques qui ne sont pas abordées dans cette présente politique. En collaboration avec des personnes représentant les communautés autochtones, le Collège devra prendre le temps d'identifier ces enjeux afin de mettre en place un mécanisme approprié pour y répondre.

2. Le champ d'application

La Politique d'éducation interculturelle s'applique à toutes et tous, population étudiante et membres du personnel. Les directions et les départements sensibilisent leurs partenaires externes aux principes directeurs qui sont les fondements de cette politique.

3. Les principes directeurs

Le projet éducatif du Collège Montmorency valorise, entre autres :

- l'éducation à une citoyenneté responsable, consciente tout autant de ses devoirs que de ses droits et portant vers l'engagement dans la vie de la collectivité;
- la formation intégrale de la personne dans une perspective humaniste, c'est-à-dire la valorisation de la liberté, curiosité intellectuelle, passion, savoir et confiance en la capacité d'apprendre;
- le développement de la capacité à reconnaître et à apprécier, dans toute leur diversité, les héritages matériels, artistiques et spirituels de l'humanité.

Le Collège :

- adhère aux politiques et documents détaillés dans l'annexe 2 appelée Politiques de référence;
- promeut la langue française comme langue commune et d'enseignement;
- favorise l'accueil et l'intégration sociale, linguistique ou académique de la population étudiante et des membres du personnel issus de la diversité ethnoculturelle;
- soutient la réussite éducative de la population étudiante issue de la diversité ethnoculturelle;
- encourage la formation des membres du personnel et de la population étudiante en termes d'éducation interculturelle;
- reconnaît que la diversité ethnoculturelle enrichit la société québécoise;
- favorise des pratiques de gestion adaptées au contexte pluraliste et interculturel;
- reconnaît l'importance de l'engagement individuel et collectif pour soutenir l'éducation interculturelle.

4. Les axes d'intervention

- Informer l'ensemble du personnel sur les enjeux liés à la diversité ethnoculturelle.
- Accueillir et intégrer les personnes issues de la diversité ethnoculturelle.
- Promouvoir la culture et les valeurs communes du Québec afin de favoriser l'intégration sociale et académique des personnes issues de la diversité ethnoculturelle.
- Valoriser et promouvoir les échanges interculturels.
- Promouvoir les compétences interculturelles telles que la reconnaissance de l'autre, le respect, la solidarité ou la coopération.
- Prévenir et éliminer le racisme et la discrimination liés à l'origine ethnoculturelle.

5. Les rôles et les responsabilités

5.1 L'ensemble de la collectivité

Le Collège demande à l'ensemble de la collectivité de s'engager à mettre en œuvre la présente politique et de garder vivants les principes qui s'y rattachent.

Il enjoint les différentes directions à valoriser et à encourager la formation et le perfectionnement en matière d'éducation interculturelle.

5.2 La Direction générale du Collège

Cette politique relève de la Direction générale du Collège. La Direction générale confie au comité d'éducation interculturelle le mandat de veiller à sa mise en œuvre. Elle reçoit annuellement de la part du comité d'éducation interculturelle un plan d'action et un bilan. Elle promeut les principes directeurs de la Politique d'éducation interculturelle et s'engage à obtenir les ressources nécessaires à son application.

5.3 La Direction des études

Elle soutient les départements et les services concernés dans la mise en place d'activités et de stratégies pédagogiques relatives à l'éducation interculturelle. Elle valorise et encourage la formation et le perfectionnement en matière d'éducation interculturelle du personnel. Elle s'assure notamment de faire valoir et respecter la politique dans ses échanges et ententes avec ses partenaires externes.

5.4 La Direction de la formation continue et des services aux entreprises

Elle assure le respect et le rayonnement de la Politique d'éducation interculturelle en collaborant avec les départements et les services du Collège et ses partenaires externes. Elle est notamment responsable du secteur de la francisation, qui reçoit chaque année des personnes immigrantes inscrites au programme de francisation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

5.5 La Direction des ressources humaines

Elle voit à la promotion et au rayonnement tant à l'interne qu'à l'externe des activités et des initiatives en matière d'éducation interculturelle. Elle valorise la formation et le perfectionnement en matière d'éducation interculturelle du personnel. Elle met de l'avant des actions, conformément au Programme d'accès à l'égalité en emploi.

5.6 La Direction des communications

Elle soutient l'ensemble des directions et les départements d'enseignement dans la mise en œuvre de cette politique.

5.7 La Direction des affaires étudiantes

Elle planifie et anime des activités interculturelles dédiées à la population étudiante en collaboration avec divers intervenantes et intervenants du Collège ainsi qu'avec des partenaires externes. Elle sensibilise la population étudiante aux relations interculturelles et en fait la promotion. Elle offre des services à la population étudiante en tenant compte de la diversité ethnoculturelle.

5.8 La Direction des ressources matérielles

Elle soutient l'ensemble des directions et les départements d'enseignement dans la mise en œuvre de cette politique.

5.9 La Direction des services financiers

Elle soutient l'ensemble des directions et les départements d'enseignement dans la mise en œuvre de cette politique.

5.10 La Direction des technologies de l'information

Elle soutient l'ensemble des directions et les départements d'enseignement dans la mise en œuvre de cette politique.

5.11 Les départements d'enseignement

Ils valorisent les principes directeurs de la politique d'éducation interculturelle. Ils peuvent, en fonction de leur expertise, contribuer au développement de contenu et réaliser des activités dans le domaine de l'éducation interculturelle.

5.12 Le comité d'éducation interculturelle

a) Le rôle et les responsabilités

Le comité

- relève de la Direction générale;
- veille à la promotion, à la mise en œuvre et au respect de la politique;
- propose un plan d'action annuel et le diffuse dans la communauté en adéquation avec le Plan stratégique du Collège;
- peut proposer, soutenir et organiser des formations, des conférences et des activités interculturelles;
- peut donner son avis, émettre des recommandations ou être consulté sur des projets à caractère interculturel;
- peut consulter des expertes et des experts spécialisés sur la question de l'éducation interculturelle afin d'être orienté et de soutenir la prise de décisions;
- reste à l'affût des tendances sociodémographiques et des enjeux ethnoculturels;

- peut effectuer des collectes de données et produire des rapports ou des documents de référence sur la question des relations interculturelles, notamment dans le plan de travail des différents services et départements;
- fait, en collaboration avec l'ensemble de la collectivité, la recension des activités interculturelles qui se déroulent au Collège;
- produit un bilan annuel;
- révisé la présente politique.

b) La composition

Le comité est représentatif des corps d'emploi présents au Collège. Il est composé de cadres, de professeurs, de professionnels et de membres du personnel de soutien. Il est constitué de 8 à 15 personnes élues ou déléguées par leurs instances. La durée des mandats est d'un an renouvelable. En fonction des actions du comité, d'autres membres du personnel, des experts invités et toutes autres personnes de la communauté montmorencienne peuvent collaborer à la réalisation de son mandat.

6. L'entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration du Collège Montmorency.

7. La révision

La Politique d'éducation interculturelle fait l'objet d'une révision tous les cinq ans ou au besoin.

8. Le bilan annuel

Le bilan annuel est déposé à la Direction générale.

Annexe 1: Le glossaire

Citoyenneté : statut de citoyen octroyé aux membres à part entière de la communauté (Akoun et Ansart, 1999).

Culture : ensemble lié de manières de penser et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte (Rocher, 2012).

Discrimination : acte individuel ou collectif de déni systématique et répété à l'égard d'une personne ou d'un groupe qui a pour effet la perte des droits pour la ou les victimes. Elle peut être directe, indirecte ou systémique (Gaudet, 2015).

Diversité : qualité d'un ensemble hétérogène de personnes qui, dans un milieu donné, diffèrent les unes des autres par des caractéristiques qui sont généralement d'ordre social, culturel, physique ou psychologique (OLF, 2012).

Éducation interculturelle : ensemble de mesures éducatives visant à fournir les connaissances et habiletés nécessaires pour vivre dans un contexte multiethnique; sur le plan des connaissances, elle vise à donner de l'information sur les différentes cultures, y compris celle qui est majoritaire, mais aussi des explications sur le fonctionnement dynamique de toute culture; sur le plan des habiletés, elle vise à favoriser une communication harmonieuse entre individus et groupes de cultures différentes (Gaudet et Lafortune, 1997).

Ethnoculturel : envisagé du double point de vue ethnique et culturel (OLF, 2012).

Intégration : insertion des nouveaux venus dans les structures économiques, sociales et politiques du pays d'accueil (Abou, 1990).

Interculturalisme : idéologie qui met l'accent sur la nécessité de prendre en compte la culture des autres, de communiquer avec eux et d'apprendre à se connaître, et ce, autant pour les membres de la société d'accueil que pour les immigrants. Elle valorise les relations entre les différents groupes sociaux qui composent la société et une pleine participation de tous ces groupes à la définition d'un projet de société. Elle est le modèle d'intégration propre au Québec, en contraste avec le multiculturalisme (Gaudet, 2015).

Multiculturalisme : idéologie qui préconise le respect des droits individuels, la pleine participation de tous les groupes culturels à la vie sociale et politique, la multiplication des échanges entre ces groupes et la mise en valeur de leurs cultures spécifiques (Gaudet, 2015).

Pluralisme : théorie soulignant la coexistence d'éléments différents et faisant des réalités étudiées des éléments multiples, individuels et irréductibles à une unité. Le pluralisme culturel inclut donc la diversité des pratiques et de modes de pensées engagées par la diversité ethnique (Akoun et Ansart, 1999).

Racisme : idéologie selon laquelle il existe une hiérarchie des individus et des groupes fondée sur des différences biologiques héréditaires. Le racisme est par conséquent indissociable de l'idée de « supériorité raciale » et il repose de manière ouverte ou cachée sur celle de l'inégalité des « races » (Fortier et Pizzaro Noël, 2018).

Valeur : croyance fondamentale qui justifie l'action. Elle constitue les principes essentiels dictant ce qui est estimable, désirable ou souhaitable dans une collectivité donnée (Rocher, 2012).

ANNEXE 2 : LES POLITIQUES DE RÉFÉRENCE

La *Politique d'éducation interculturelle* est en lien avec les politiques et les documents suivants du Collège Montmorency. La présente politique s'inscrit en continuité avec les autres politiques, mais s'inspire plus précisément des suivantes :

Plan stratégique

<https://www.cmontmorency.qc.ca/college/plans-strategique-et-de-reussite/plan-strategique/>

Projet éducatif

<https://www.cmontmorency.qc.ca/college/mission-et-projet-educatif/>

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/images/college/regles-et-reglements/Politique_institutionnelle_evaluation_des_apprentissages_PIEA.pdf

Politique relative à l'emploi, à la qualité et à la valorisation de la langue française

https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/images_college_politiques_pol-relative-emploi-langue.pdf

Politique sur la qualité du milieu de vie

https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images_college_politiques_pol-qualite-milieu-vie.pdf

Politique institutionnelle pour contrer le harcèlement

https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images_college_politiques_pol-contrer-harcelement.pdf

Politique d'internationalisation

https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images_college_politiques_pol-internationalisation.pdf

Programme d'accès à l'égalité en emploi

https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images_college_politiques_pol-acces-egalite-en-emploi.pdf

La Politique d'éducation interculturelle s'inscrit dans l'esprit des lois et des politiques suivantes :

- La Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975);
- La Charte de la langue française (1976);
- La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (2001);
- L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1990);

- La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du ministère de l'Éducation (1998);
- Valeurs communes à la société québécoise.

RÉFÉRENCES

ABOU, Sélim « L'insertion des immigrés. Approche conceptuelle », dans SIMON BAROUH. Ida et SIMON, Pierre-Jean (dir.), *Les étrangers dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1990.

AKOUN, André et ANSART, Pierre (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert et le Seuil, 1999.

ARORA, Anil, *Montréal: des données, une histoire: la diversité ethnoculturelle et*

l'inclusion au Canada, Statistique Canada, 2019:

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2019001-fra.htm>, consulté le 20 février 2020.

FORTIER, Jean-François et PIZZARO NOEL, François, *La sociologie de A à Z*, 2^e édition Montréal, ERPI, 2018.

GAUDET, Édith, *Les relations interculturelles : comprendre pour mieux agir*, Montréal, Modulo, 3^e édition, 2015.

GAUDET, Édith et LAFORTUNE, Louise, *Pour une pédagogie interculturelle : des stratégies d'enseignement*, Montréal, ERPI, 1997.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Grand dictionnaire terminologique*, Montréal, Office de la langue française, 2012.

ROCHER, Guy, *Introduction à la sociologie générale : l'action sociale*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 3^e édition, 2012, 348 p.